

Bs'D

Bs'D

Soucca Daf 42

Guemara

(Abaye) : L'exemption de R. Yosi ne s'applique qu'avant l'accomplissement de la Mitsva.

- Mais il n'y a jamais lieu de « porter avant d'accomplir la Mitsva », puisqu'on est Yotzei dès qu'on le prend !?
- (Abaye) : R. Yosi parlait du cas où il l'a pris à l'envers.
- (Rava) : R. Yosi parle d'un cas où l'on prend le Lulav au moyen d'un Keli.
 - Mais Rava soutient qu'une Lekichah indirecte est appelé Lekichah ?
 - Cela n'est valable que d'une manière respectable (comme se draper la main avec un tissu).

(R. Huna) : R. Yosi a également exempté une personne qui a mangé un Olah en pensant que c'était un Chatat

- Ce n'est pas une nouvelle, c'est identique au Petur de notre Mishnah !?
 - Nous aurions pu limiter le Petour de « Ta'ah bi'Devar Mitzvah » au cas où il accomplit actuellement une Mitzvah (comme Netilat Lulav, mais sans manger la Olah, qui n'est pas du tout une Mitzvah).
 - Mais dans la Beraita, R. Yosi enseigne que celui qui abat accidentellement (shabat) un Tamid non contrôlé est Chayav !
 - C'est exceptionnel car c'est proche du Meizid (car cette Beraita a été qualifiée comme parlant du cas où il a pris par négligence l'animal de l'enclos non contrôlé).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Une femme peut remettre le Lulav dans son eau le Chabbath (à l'époque on prenait le lulav le shabat)

(R. Yehudah) : Il peut être replacé dans son eau le Chabbath, mais aucune eau ne peut être ajoutée, tandis que le Yom Tov, de l'eau peut être ajoutée et Chol ha'Moed, l'eau peut être changée.

Un garçon qui sait comment agiter le Lulav est obligé de faire la mitsva.

Guemara

N'est-il pas évident qu'elle peut manipuler le Lulav ?

- Nous aurions pu lui interdire de manipuler le Lulav puisqu'elle n'est pas obligée de l'agiter, il pourrait être Muktzeh pour elle.

La Beraita énumère les points d'obligation pour un enfant en âge d'éducation : le Lulav, les Tzitzit, les Tefilin, la Torah et le Shema.

- Que lui enseigne son père ?
 - Torah Tzivah et le premier Pasuk de Shema.
- La Beraita énumère les cas où le corps d'un enfant ne transmet pas de Tum'ah, où ses mains ne créent pas de Tum'ah.
- En cas de doute, un enfant qui peut répondre à une question est Tameh dans le Reshut ha'Yachid et Tahor dans le Reshut ha'Rabim.
- S'il est capable de faire Nesi'at Kapayim, on peut lui donner la Terumah publiquement.

42 b

- S'il est capable de maîtriser le couteau, il peut abattre (s'il est sous la surveillance d'un adulte - R. Huna).
- Une fois qu'il peut manger un k'Zayit de céréales, ses rejets sont malodorants et on doit s'en éloigner pour faire la tefila
 - (R. Chiya bar R. Yeiva) : On doit s'éloigner pour prier des excréments d'un adulte même s'il ne peut actuellement pas manger un k'Zayit dans Achilat Peras (Pasuk).
- Dès qu'un enfant peut manger un k'Zayit de viande rôtie, il est inclus dans le Korban Pessah.
 - (R. Yehudah) : Une fois qu'il peut différencier les Aliments comestibles des non comestibles.
 - Il jette des cailloux mais prend des noix.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Lulav et Aravah sont pris six ou sept jours (selon la date du Chabbat).

Halel et Simchah sont pris les huit jours (y compris Shemini Atzeret)

Soukah et Nisuch ha'Mayim sont tous les sept jours.

Les instruments, comme le Chalil, sont utilisés pendant cinq jours de Simchat Beit ha'Sho'evah, (ou six, si le premier jour est Chabbat).

Le Lulav est pris sept jours lorsque le premier jour est Chabbath, alors que si c'est un autre jour de la semaine, le Lulav n'est pris que six jours (pas le Chabbath Chol ha'Moed).

La Aravah est prise pendant sept jours lorsque le septième jour (Hoshana Rabah) est Chabbath (sinon six jours).

Les Lulavim étaient apportés Erev Shabbat au Mikdash et étaient reçus par les Chazanim et placés sur la Itztaba (tandis que les personnes âgées utilisaient la Lishkah).

On enseignait aux gens à renoncer à la propriété de leurs Lulavim en faveur de la personne qui ramassait ce Lulav le jour suivant.

La dangereuse bagarre qui s'est produite dans le Mikdash lorsque des personnes sont allées réclamer un Lulav a conduit le Beit Din à ordonner aux gens de garder le Lulav à la maison.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com